

Règlement particulier du CRITERIUM NATIONAL D'ARRAS 2024

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), le règlement des autorisations de tournoi en vigueur de la Ligue Haut de France (HFRA).

Article 1 : salles, joueurs et JA

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro _____ et sous le nom CRITERIUM NATIONAL d'ARRAS. Il se déroule les 11 et 12 mai 2024 dans plusieurs salles d'Arras

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la HFRA et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Robert DEGRUGILLER assisté de Antoine CARON et Guy GOMEL. Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1 et 2.

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le tournoi CRITERIUM NATIONAL D'ARRAS est un tournoi national par équipes de 2 Hommes ou 2 Dames qui disputent pour chaque rencontre les 2 simples et le double. Il est ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans répondant aux classements et côtes requis pour le tournoi.

2.2 L'ensemble des tableaux seront décomposés en Trois, quatre, cinq, six ou sept groupes de niveaux en fonction du nombre de participants et de la côte de la paire.

La côte de la paire se détermine en additionnant les moyennes de simple de 2 joueurs et la moyenne des 2 moyennes de double des joueurs.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou supprimer un ou plusieurs groupes dans l'intérêt du tournoi et des inscrits.

2.3 La compétition commencera par une phase qualificative de poules et sera suivie d'une phase en élimination directe ou en poule selon le nombre de participants.

2.4 Si le nombre de joueurs inscrits dépasse la capacité d'accueil la sélection se fera comme suit : priorité absolue aux féminines puis priorité aux paires de joueurs du Badminton Club Arras puis priorité ensuite aux joueurs inscrits le plus tôt. La date de paiement du dernier joueur de la paire sera retenue.

2.5 En cas de besoin, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou de réorganiser certains tableaux.

Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au 27 avril 2024.

Les frais d'inscription s'élèvent à 18 € par joueur.

Les joueurs (ses) doivent s'inscrire sur BADNET. Le paiement via Badnet sera obligatoire.

3.2 La date du tirage au sort est fixée au 2 mai 2024. Pour la confection des tableaux, les classements et CPPH pris en compte seront ceux du jeudi 25 avril 2024.

3.3 Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 9h00 à 22h00 et le dimanche de 9h00 à 18h00. Comme une seule salle est utilisée le samedi matin, une indisponibilité avérée le samedi matin peut être prise en compte.

3.4 Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse renseignée sur BADNET..

Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi CRITERIUM NATIONAL D'ARRAS doit connaître le règlement fédéral et de la ligue HFRA relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la ligue HFRA. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit prévenir l'organisateur et indiquer s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

5.1 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.2 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.4 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le VICTOR GOLD MAXIMA.

5.5 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.6 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.7 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs ont de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.8 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.9 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.10 La participation au CRITERIUM NATIONAL D'ARRAS requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.11 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.12 La cérémonie de remise des récompenses aura lieu dans chacune des salles à la fin du tournoi.

5.13 Le Comité d'organisation fera le maximum pour offrir des conditions de jeu optimales. Il compte sur un comportement exemplaire de chaque joueur et espère que l'atmosphère sera très conviviale dans les différentes salles.

5.14 Les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo et/ou vidéo pendant la compétition pour une publication dans la presse, sur internet ou sur les réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

5.15 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier en fonction des circonstances de dernière minute le contenu du présent règlement en accord avec les juges arbitres. Dans ce cas, une annexe au règlement particulier sera affichée dans les différentes salles.